

Le 13 octobre 2020

« Lettre ouverte »
Philippe, Florent, Jérôme,
Messieurs,

Nous avons bien reçu votre courrier « lettre ouverte aux riverains » et vous en remercions.

Vous y indiquez plusieurs faits ou éléments qui appellent une réponse de notre part.

Vous indiquez avoir rencontré les voisins.

Or, seuls certains d'entre nous ont été contactés et/ou rencontrés.
Très peu d'entre nous ont reçu votre invitation à la réunion du 17 juillet. Et en tout cas certainement pas tous les riverains.

Vous indiquez vouloir une méthanisation raisonnée.

Sur ce point, permettez-nous d'être très interrogatifs. C'est une usine que vous souhaitez implanter, cela relève du domaine de l'agro-industrie et non pas de l'agriculture.
Vos choix techniques seront-ils guidés par la sécurité et la protection de l'environnement ?
En effet, vous êtes agriculteurs de métier et pas industriels. Pensez-vous vraiment maîtriser la filière et la conception de l'usine que vous voulez implanter ?

Comment pouvez-vous avoir la certitude que tout se passera bien ?

Les usines de méthanisation avec de graves problèmes sont plus que nombreuses. Et ce n'est pas forcément lié à leur taille.

Nous ne comprenons pas comment vous pouvez occulter tous les problèmes et accidents médiatisés et continuer votre projet ?

Avez-vous visité les sites à problèmes ou seulement ceux qui sont pour le moment exemplaires... ?

Oui, ces informations sont anxiogènes et avérées, il y a suffisamment d'associations et de contestations au sujet de la méthanisation, pour que l'on puisse y donner du crédit.

En quelques semaines, nous avons trouvé une centaine de liens vers des pages internet concernant des méthaniseurs et/ou associations de riverains évoquant des problèmes.
Vous ne pouvez donc pas affirmer que des informations erronées circulent !

C'est factuel, la base ARIA est officielle. Les chiffres sont là et il est indéniable que la méthanisation est un exercice difficile. Les études de danger et d'impact reprennent ces

1/5

données et l'INERIS préconise des solutions qui sont très peu mises en œuvre. Que ferez-vous ? Suivrez-vous les recommandations européennes et nationales ? Ou ferez-vous le strict minimum en espérant que tout se passera bien ?

Pouvez-vous nous assurer que vous investirez suffisamment pour que votre installation soit la plus sûre et que vous aurez la capacité financière pour entretenir et surveiller cette usine à court, moyen et long terme ?

Les installations seront-elles techniquement fiables pour éviter toute nuisance olfactive ? Les nuisances visuelles sont-elles évidentes ?

Ce qui nous inquiète le plus est le risque de pollution de l'air, de l'eau et de la terre.

Quelle formation avez-vous prévue ?

Quelle assurance d'excellence avez-vous qui puisse vous permettre d'affirmer que vous serez de « bons élèves » ?? c'est-ce que vous avez affirmé à certains mais quels moyens mettez-vous en œuvre ?

- Une formation longue de plusieurs mois ou années ?
Qu'est-ce qui vous permet aujourd'hui de vérifier le travail des bureaux d'étude qui vous accompagnent ?
- Comment ferez-vous pour contrôler celui de vos futurs salariés (seulement 1,5 équivalent temps plein...) ?! Alors que la réglementation en impose 2 ? (fiche INRS)

<http://www.inrs.fr/dms/inrs/CataloguePapier/ED/TI-ED-6153/ed6153.pdf>

D'ailleurs, si vous n'avez pas encore pris connaissance de ce document INRS à propos des risques et prescriptions de sécurité sur le site, nous vous encourageons à le consulter et à le faire lire à vos épouses....

Ont-elles conscience des risques auxquels vous serez exposés ?

Etude de rentabilité financière

Nous sommes étonnés par votre approche financière du projet telle qu'annoncée en réunions privées. De nombreux témoignages d'agriculteurs remettent en cause les promesses de rentabilité annoncées.

De nouveau, nous vous encourageons à rechercher les résultats de vos « collègues » énergiculteurs sur société.com ou équivalent et de faire le lien avec l'accidentologie des sites. En cas d'interdiction administrative d'exploiter à cause des plaintes de riverains, les déficits sont énormes.

(voir résultats de Langa méthanisation production par exemple...)

Ce travail est celui que l'on fait normalement avant de bâtir un projet comme le vôtre et de l'imposer à une quarantaine de foyers.

Vous avez annoncé en réunion privée au mois d'août que votre business plan n'était pas réalisé, ce malgré l'organisation de votre réunion de présentation aux élus du 17 juillet.

La première étape d'un projet de création d'entreprise est celle du budget prévisionnel. Vous avez annoncé un investissement compris entre 5 et 10 millions d'euros lors de cette même réunion privée... même pour nous les riverains, ceci n'est pas crédible.

2/5

En ce qui nous concerne, nous sommes inquiets du devenir du site en cas de difficultés financières. Avez-vous les réserves suffisantes en cas de problème technique pour réinvestir ? qu'advientra - t'il sinon ? Revendrez-vous ? A qui ? Ou abandonnerez-vous le site ?

Filière méthanisation :

Elle n'est pas du tout encore au point. Les tarifs d'achat vont être revus à la baisse. Votre projet est très aléatoire.

Vous risquez de ne pas avoir de fonds suffisants pour investir dans des matériels plus performants en cas de besoin. Que ferez-vous alors ?

Et si la filière hydrogène supplante la filière méthanisation ?

Et si l'Etat revient sur les tarifs d'achat à posteriori ? C'est bien à l'étude pour le photovoltaïque...Alors pourquoi pas le « biogaz » d'ici quelques années ?

Notre approche économique

Pour nous tous, nos propriétés perdront de la valeur. Qui voudra se mettre «au vert » à côté d'un méthaniseur ?

Le fait que nos maisons perdent de la valeur pendant que vous « sécuriserez vos revenus » nous paraît totalement injuste sur le plan social.

Et il nous faudrait de surcroît accepter que nos impôts et nos placements financent entre autres ce projet pour vous « aider à sécuriser vos revenus »...sous le couvert du « développement durable ».

Avez-vous conscience que certains d'entre nous ont prévu d'accueillir des projets touristiques sur leurs propriétés ou qu'il existe déjà des gîtes ou chambres d'hôtes à moins de 800 mètres de votre usine ?

Votre avenir est suspendu selon vous à ce projet, mais le nôtre aussi car si vous vous trompez, nous serons directement impactés.

Projet en cours de réflexion :

En toute « transparence », il est temps de nous préciser quelle parcelle a été retenue pour votre projet.

Vous avez annoncé 5 parcelles à l'étude mais pendant ce temps, vous étiez en train de négocier un achat de terrain. Soit celui de Tarense, soit celui de Capdeville.

Et vous indiquez dans votre réponse que vous étudiez encore le projet alors vous avez déjà acheté un terrain, celui de Capdeville.

Votre projet se précise donc !

Adoptez-vous la même stratégie que d'autres énergiculteurs pour nous mettre devant le fait accompli ?

Votre projet : une méthanisation « raisonnée » ?

Vous avez indiqué à cinq personnes que vous avez rencontrées début août les éléments suivants :

- Risque d'odeurs
- Epanchage avec pendillard (Pollutions par l'ammoniac)
- Choix pas encore fait des procédés...
- 3,5 hectares de bitumage sur des prairies existantes ?

Puis à d'autres, que vous aviez rencontrés en juillet, vous disiez réaliser l'épandage avec un enfouisseur automoteur à disques et à d'autres, fin août, que vous alliez commercialiser de l'engrais en sacs, mais pas de digestat liquide.

Comment faire pour croire ce que vous nous affirmez ? Votre parole ne suffit plus !

Tout ceci n'a donc rien d'une méthanisation à la ferme, on parle bien d'une usine. Et une usine, c'est normalement l'affaire d'industriels qui maîtrisent des procédés identiques pour un produit X. Or vous n'aurez pas de conditions de fonctionnement stables de votre méthaniseur avec la variabilité des intrants. Il y aura des odeurs, des dégagements à la torche, de la pollution..

Avez-vous une idée de l'angoisse qui va vous saisir à compter du premier incident et de vos nuits agitées après ?

Et de la nôtre ?

Votre projet ne nous semble pas du tout raisonnable, ni raisonné

Vos propos ne sont pas crédibles, et en aucun cas rassurants.

Aspect environnemental de votre projet :

La production envisagée de gaz ne couvre que la consommation de 2400 foyers selon votre étude. **Si tout se passe bien !**

Et ce n'est pas une performance suffisante pour justifier de gâcher un paysage comme le nôtre et la vie de 40 foyers riverains.

Merci de ne pas nous servir un discours « tout fait » à ce sujet :

Le procédé de méthanisation n'est pas performant : il a un peu moins de 8 % de production de méthane, du dioxyde de carbone, pour 90% de déchets.

Des émanations d'hydrogène sulfureux, d'ammoniac, d'oxydes d'azote vont contribuer fortement à l'effet de serre.

Ce n'est donc pas du tout vertueux.

Le biogaz est du méthane, une molécule d'hydrocarbure. Ce n'est pas un produit bio, le méthane est un gaz à fort impact sur l'effet de serre, et l'épandage de votre digestat, aura un impact catastrophique sur l'air et les sols avec l'ammoniac dégagé (produit toxique).

A propos des CIVEs : d'autres agriculteurs ne nous ont pas caché que les CIVEs n'ont même

4/5

pas le temps d'être semées, vu les conditions climatiques des dernières années. Il faudra sans doute les remplacer par des céréales, est-ce votre intention ?

Agriculture raisonnée :

Vous indiquez avoir fait des démarches pour communiquer à propos de vos exploitations. Oui vous l'avez tellement bien fait que la plupart d'entre nous sont vos clients. En direct ou indirectement dans les commerces que vous avez choisis en circuit court car nous aussi en tant que consommateurs responsables et solidaires, nous favorisons les productions locales.

Agriculteurs contre non agriculteurs :

Nous vous remercions à l'avance de ne pas noyer le débat avec ce type de discours. Il n'est pas question de remettre en cause votre métier ou vos personnes **mais seulement votre projet.**

Carte postale :

Nous regrettons que toute la zone, entre deux ruisseaux et trames vertes, n'ait pas été inscrite en zone Natura 2000 car elle le mériterait tellement elle est belle et encore vierge de toute installation défigurant le paysage.

Et notre paysage, version carte postale actuellement (et c'est bien pour cela que nous l'avons choisi !) sera à jamais défiguré par votre usine.

On ne peut d'ailleurs vraiment pas dire qu'une usine « façonne » le paysage....

En ce qui nous concerne, nous estimons que la place de votre usine est dans la zone industrielle la plus proche.

Pour conclure cette longue lettre sur un sujet qui nous tient très à cœur :

Aucune des questions directes ou indirectes que nous vous avons posées dans notre « Lettre ouverte » n'ont obtenu de vraie réponse à ce jour.

En conséquence, nous vous remercions par avance de nous donner des informations claires, précises, véridiques et vérifiables.

Nous avons eu la franchise, le courage et l'honnêteté de vous écrire en vous considérant comme nos voisins, amis, copains, fournisseurs et personnes capables de discernement et vous nous servez une réponse toute prête de vos cabinets de conseils.

Nous avons écrit avec nos tripes, nous méritons et attendons une meilleure réponse.

Dans l'attente de votre courrier à venir, veuillez agréer nos sincères salutations.

Les adhérents d'APREM 47